

Saisissez les opportunités  
de sortie de crise

Rejoignez le programme  
certifiant Berkeley

en direct  
+ en replay

LePont + BerkeleyHaas

28 mai Open Innovation  
4 juin Diversité Culturelle  
11 juin Business Analytics  
18 juin Design Thinking  
25 juin Data Science  
2 juillet Future of Work



Séjour de la santé

## Plaidoyer pour un "bouclier sanitaire"

Le plafonnement du reste à charge en fonction des revenus protégerait les ménages les plus modestes, en rendant aussi moins utile le recours à des assurances complémentaires



©Freepik



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Même si des économies restent possibles et souhaitables, les dépenses de santé augmenteront certainement beaucoup en 2020 et les années suivantes. La question de leur financement devrait donc être posée dans le cadre du "Séjour de la santé" annoncé par le gouvernement.



Pour éviter une hausse des prélèvements obligatoires qui freinerait la reprise de l'activité, il faudrait diminuer la part de la sécurité sociale dans le financement des dépenses de santé. En contrepartie, il faudrait augmenter la part payée directement par les ménages, qui est en France la plus faible de l'Union européenne. Mais le reste à charge des ménages modestes serait alors excessif. Les dispositifs actuels visant à l'atténuer, dans le cas d'affections de longue durée par exemple, sont en effet insuffisants et, en outre, trop complexes.

“Pour éviter une hausse des prélèvements obligatoires qui freinerait la reprise de l'activité, il faudrait diminuer la part de la sécurité sociale dans le financement des dépenses de santé. En contrepartie, il faudrait augmenter la part payée directement par les ménages”

Presque tous les ménages sont certes couverts par les assurances maladie complémentaires et la part de celles-ci dans le financement de la santé est particulièrement forte en France au regard des autres pays européens. Cependant, leurs coûts de gestion sont très élevés pour une valeur ajoutée très faible (elles ne font souvent que compléter le remboursement de la sécurité sociale). Leurs primes sont d'autant plus importantes en pourcentage du revenu des ménages que ce revenu est faible. Au total, les restes à charge après remboursement des assurances obligatoire et complémentaires sont beaucoup plus importants pour les ménages pauvres, en pourcentage de leur revenu, ce qui est un facteur d'inégalité et de renoncement aux soins. Les assurances maladie complémentaires n'existent que parce que la sécurité sociale ne permet pas à chacun d'être soigné en fonction de ses besoins, et elles ne font qu'aggraver cette situation.

Il faudrait mettre en place un "bouclier sanitaire" garantissant à chaque ménage que son reste à charge de l'année ne dépassera pas un pourcentage raisonnable de son revenu annuel, ce qui ne pose pas de problèmes techniques majeurs. Une fois les ménages ainsi protégés, il serait possible d'augmenter les tickets modérateurs et les franchises pour réduire la part de la sécurité sociale dans le financement de la santé. Le pourcentage du revenu qui déclenche le bouclier sanitaire pourrait également être augmenté dans le même but. Le Parlement déterminerait ainsi le montant maximal que chaque Français affecterait à ses dépenses de santé en fonction de ses moyens. Ce bouclier rendrait bien moins utile la souscription d'une assurance complémentaire.

“Les restes à charge après remboursement des assurances obligatoire et complémentaires sont beaucoup plus importants pour les ménages pauvres, en pourcentage de leur revenu, ce qui est un facteur d'inégalité et de renoncement aux soins”

Au total, la part de la sécurité sociale dans le financement de la santé pourrait diminuer, celle des assurances complémentaires baisserait fortement et celle des ménages augmenterait en contrepartie, mais ils seraient protégés par le bouclier contre des restes à charge excessifs au regard de leurs revenus. Cette réforme contribuerait à réduire les inégalités entre les ménages en France.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

### **A lire également**

[Mécomptes publics - la chronique de François Ecalle](#)